



Cabinet Schmidt

*81 Rue Henri Fabre
38 920 Crolles*

Tel : 06 89 126 957

Comité Départemental de l'Isère de Tennis

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Comptes annuels au 31 aout 2021

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association **COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS ISERE**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article L.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice et dont nous avons été avisé, en application de l'article R.612-7 dudit code.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant :

Je n'ai été avisé d'aucune nouvelle convention conclue sur cet exercice.

Crolles, le 30 septembre 2021

Pierre Schmidt
Commissaire aux Comptes